



VILLE DE DEUX-MONTAGNES

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹ EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

	<i>Rémunération (excluant charges sociales)</i>	<i>Allocation de dépenses</i>
Maire	81 054	16 476
Conseiller, District 1	14 475	7 237
Conseiller, District 2	13 855	6 927
Conseiller, District 3	14 232	7 116
Conseiller, District 4	13 404	6 702
Conseiller, District 5	14 080	7 040
Conseiller, District 6	13 404	6 702

¹ Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex. : MRC, régie, organisme public de transport).